

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_004

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 110 000 EUROS AU SIVOM DES COTEAUX
DE SEINE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES
CHEMINS EN BERGE DE SEINE QUAI MOUCHEZ ET MERMOZ**

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 janvier 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Virginie MINART-GIVERNE .

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Cécile DELAUNAY à Paul MARSAL, Jean-Baptiste GODILLON à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET

Absents :

Eric DUMOULIN, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique FABIEN-SOULE

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

La commune de Chatou est située au bord de la Seine dans un méandre du fleuve, à 10 km en aval et à l'ouest de Paris, 6 km à l'est de Saint-Germain-en-Laye (sous-préfecture) et 10 km au nord de Versailles (préfecture). Le territoire de la commune, entièrement urbanisé, se trouve dans une boucle de la Seine et présente un long linéaire de quai en bordure du fleuve, incluant les quais Maxime Laubeuf, Jean Mermoz, Amiral Mouchez et du Nymphée.

Le Sivom des Coteaux de Seine, dont fait partie la ville de Chatou, a élaboré un dossier pour l'aménagement des chemins de halage le long des berges des quais Mouchez et Mermoz. Ce projet s'inscrit dans un programme intercommunal de réhabilitation et de ré-végétalisation, incluant également une initiative de valorisation touristique à portée régionale.

Le programme concerne les travaux de réhabilitation, d'aménagement et de sécurisation des liaisons douces le long de la Seine. Il s'inscrit dans une démarche de développement d'une offre touristique renouvelée, visant à : améliorer la qualité d'accueil des visiteurs, élargir les parcours de découverte, notamment de la faune et de la flore des bords de Seine, et mettre en place des actions pour renforcer l'attractivité touristique de Chatou.

Le programme d'aménagement, pour lequel une demande d'aide est formulée, prévoit la réhabilitation et la création de nouveaux chemins le long de la Seine, ainsi que l'installation de garde-corps. Il inclut également l'aménagement de parcours doux pour garantir des accès sécurisés aux berges, la construction d'escaliers, ainsi que la mise en place de mobilier spécifique pour le repos, la lecture et la flânerie. Le projet prévoit la réalisation de plusieurs belvédères offrant des points de vue pour admirer la faune et la flore, la création d'une plage en bord de fleuve et l'aménagement de gradins. L'ensemble de ces aménagements sera accompagné de la préservation des végétaux existants et d'une ambitieuse campagne de plantation durable, avec des espèces adaptées à l'environnement local.

Afin de contribuer à la réalisation des travaux d'un montant total de 1 500 000 euros TTC, financés par des subventions du Conseil Régional d'Île-de-France, de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine et du Sivom des Coteaux de Seine, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 110 000 euros.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'information transmise par courriel à la commission finances en date du 24 janvier 2025,

Vu l'arrêté municipal de déport, ARR_2025_0098 de Madame Michèle,

Considérant que le réaménagement des berges de Seine à Chatou, porté par le SIVOM des Coteaux de Seine, s'inscrit dans le programme d'investissement de la Ville de Chatou, visant à améliorer l'accessibilité et la valorisation de ce secteur ;

Considérant que la décision du SIVOM des Coteaux de Seine de réhabiliter les berges de la Seine sur la commune de Chatou fait partie d'un programme intercommunal de réhabilitation et de re-végétalisation, comprenant également un projet de valorisation touristique d'envergure intercommunale, ayant un impact à l'échelle régionale ;

Considérant que ce programme global d'aménagement et de réhabilitation des berges de la Seine à Chatou représente un investissement d'un montant de 1 500 000 euros TTC, financé par les partenaires locaux ;

Considérant que ce projet bénéficie déjà du soutien financier de plusieurs acteurs institutionnels, à savoir la Région Île-de-France, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine, ainsi que du SIVOM des Coteaux de Seine, permettant ainsi d'assurer sa réalisation ;

Considérant qu'il est proposé à la Ville de Chatou d'accorder une contribution financière au SIVOM des Coteaux de Seine à hauteur de 110 000 euros, en vue de soutenir la mise en œuvre des aménagements mentionnés ci-dessus ;

Considérant que Madame Michèle GRELLIER est présidente du SIVOM des Coteaux de Seine,

Considérant que Madame Michèle GRELLIER ne peut présider et signer la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention d'un montant de 110 000 euros au SIVOM des Coteaux de Seine.
- **d'autoriser** l'élue ayant délégation, en déport de Madame le Maire, à procéder au versement de cette subvention.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Michèle GRELLIER, Pascale PATAT, Véronique LIGNIER, Sandrine COMBASTEIL

Publiée le : 03/02/2025